ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 29 juin 1900 (16 Messidor An 108 de la République), 180e jour de l'année, 26 jour de l'été, 3e jour de la lune.

Lever du soleil à 3 h. 01 ; coucher à 8 h. 05.
Lever de la lune à 9 h. 40 matin ; coucher à 9 h. 12 soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 28 juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 760 m m. (variable).
Hausse depuis la veille : 0 m m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 6° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 22° au-dessus.
Etat du ciel : Nuageux.
Direction et force du vent : Sud, faible.
Temps probable pour vendredi : Beau.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

MM. LES PATRONS PATRIOTES

La Chambre de Commerce de Roubaix communique à un journal de la localité une lettre du Ministère du Commerce qui révèle au public un fait très caractéristique de patriotisme capitaliste et patronal.

Le Gouvernement désireux de remédier à l'inexactitude des renseignements de statistique actuellement possédés sur notre commerce d'exportation, inexactitude provoquée par l'insuffisance des déclarations faites par les exportateurs, avait demandé aux commerçants et industriels de Roubaix de faire connaître aussi exactement et aussi complètement que possible au service des douanes, l'espèce, la quantité et la destination des marchandises déclarées pour l'exportation.

Aussitôt, un certain nombre de négociants et de fabricants de Roubaix de se refuser à fournir les renseignements demandés par la Douane de Calais pour les tissus de laine qu'ils exportent en Angleterre et, dans la pensée de se soustraire à cette obligation, de renoncer aux expéditions par Calais pour recourir à la voie du port belge d'Ostende.

C'était enfantin, car les instructions qui ont été données au bureau des Douanes de Calais en ce qui concerne les déclarations de marchandises destinées à l'exportation, ont été également adressées à tous les autres bureaux de douanes frontières. Par suite, le changement d'itinéraire que les fabricants de Roubaix faisaient effectuer à leurs marchandises ne pouvait en aucune façon les dispenser des mêmes déclarations, que l'exportation ait lieu par Calais ou par un bureau de la frontière de terre.

Mais que dites-vous de ces bons citoyens, de ces grands patriotes ?

Plutôt que de fournir un renseignement sans importance à la douane française, ils n'hésitent pas à dépouiller un port français et la marine marchande française du bénéfice que pouvait apporter le transport de leurs marchandises et ils vont donner leur trafic à des Anglais.

C'est une nouvelle preuve qu'il n'y a pas de Sans-Patrie parmi les capitalistes. Ils se moquent des intérêts nationaux comme d'une guigne et leur soi-disant patriotisme n'est qu'une mascarade électorale, la plus vile et la plus hypocrite des mascarades.

R.

L'EPURATION DE L'ESPIERRE

Le Conseil provincial de la Flandre occidentale, siégeant à Bruges, s'est occupé de l'état du projet d'épuration de l'Espierre, dans une de ses dernières séances. Deux de ses membres, MM. Mulliez, de Mouscron, et Carlier, de Roulers, ont renouvelé les lamentations quelque peu ridicules et exagérées de nos voisins.

L'un d'eux, M. Mulliez, insistant pour que l'on impose à la France l'établissement d'un canal qui conduirait à la mer les eaux de l'Espierre, affirme que tout système d'épuration, tout agrandissement de l'usine de Grimonpont constitueraient des mesures inutiles, car « un fonctionnaire supérieur de la municipalité de Tourcoing lui a déclaré que jamais on ne parviendrait à épurer d'une manière satisfaisante les eaux de l'Espierre ».

Il nous semble difficile qu'un fonctionnaire supérieur de la municipalité de Tourcoing ait tenu semblable propos à M. le conseiller Mulliez, car il lui aurait dit une monumentale bêtise, si nous avons confiance dans les dires de MM. les ingénieurs de l'Etat.

D'ailleurs, que les bons belges se rassurent : le projet d'agrandissement de l'usine de Grimonpont, voté par les villes, est à la veille, dit-on, d'être approuvé — « à la veille », en langage administratif, veut dire 5 ou 6 mois, pas plus.

Les villes, aux termes de ce projet, réclament la participation de l'Etat pour un quart dans les frais d'agrandissement de l'usine et pour un tiers dans les frais d'exploitation.

Contrairement aux propositions de MM. les Ingénieurs de l'Etat, toujours aimables à l'égard de Roubaix et de Tourcoing, M. le Préfet a donné un avis favorable à cette demande des villes et le dossier de l'affaire successivement examiné par les Ministères des Travaux Publics et de l'Intérieur serait maintenant au ministère des Finances, qui va en saisir la Commission du budget.

Telles sont les informations que nous avons pu obtenir auprès d'une personne renseignée.

LE LEGS BOUCHER-DE-PERTHES

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses administrés qu'en vertu d'un testament fait à la date du 6 août 1868, par M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, une somme de 10,000 francs a été mise à la disposition de la ville de Roubaix pour les arrérages être employés chaque année comme suit :

Tous les ans, il sera décerné par les soins de l'administration municipale, avec les revenus et les intérêts de la donation ci-dessus, une prime de 100 francs à l'ouvrière qui l'aura le mieux méritée par sa conduite et son travail. Une médaille de bronze, sur laquelle seront gravés, avec les armoiries de Roubaix, le nom du donateur et celui de l'ouvrière récompensée, sera remise à cette dernière ainsi qu'un diplôme avec la prime.

Cette prime consistera en un livret de caisse d'épargne de la dite somme de cinq cents francs, qui ne pourra être remboursée que six ans après son obtention, ni cédée à des tiers à moins d'autorisation du maire. A mérites égaux entre deux ouvrières, la prime sera partagée et il sera, en conséquence, accordé deux livrets et deux médailles ; si aucune ouvrière ne présentait un mérite suffisant pour obtenir la prime, le concours serait renvoyé à l'année suivante et la prime serait doublée sans jamais pouvoir dépasser mille francs ; l'excédent de ces mille francs viendrait augmenter le capital de la donation.

A chaque concours, il pourra être décerné deux médailles d'encouragement : quatre de ces médailles, obtenues pendant quatre années consécutives, donneront droit à un livret de deux cent cinquante francs pour l'année suivante ; ces deux cent cinquante francs éminemment d'autant la prime de la dite année. Le nombre des médailles d'encouragement ne pourra être dépassé que dans des circonstances exceptionnelles et imprévues que la Commission municipale appréciera souverainement.

Il suffira, pour être admise à concourir, d'être ouvrière dans la ville, d'avoir 18 ans révolus au moins et 40 ans au plus, sans égard à la nationalité et sans distinction entre les occupations industrielles, agricoles, horticoles, ni entre l'ouvrière travaillant pour maître chez lui, soit chez elle, soit chez ses parents. Toute ouvrière qui aura reçu la prime ne sera plus admise à concourir, pendant les quatre années suivantes, que pour la médaille ; après l'expiration de ces quatre années, elle sera admise de nouveau à concourir pour la prime.

La ville décernera régulièrement la prime de 500 francs au moins, sous la réserve expliquée ci-dessus, de manière à ce que l'intention du donateur puisse être accomplie à perpétuité.

Les demandes devront parvenir à la Mairie avant le 1er juillet prochain. A l'appui de ces demandes chacune des postulantes devra produire un extrait de son acte de naissance, ainsi qu'une pièce établissant son domicile à Roubaix.

Nos édiles. — Les citoyens Carrette, maire de Roubaix, Lepers, Thérin, Mibéo, Ponthieu, Van Waerebeke, ont visité mercredi matin le gymnase municipal, le beau jardin, toutes les crèches de la ville, les cantines scolaires pour filles et garçons, rue Saint-Vincent, et la Ferme de l'Ebouage, rue Pierre-Péchème.

Ces visites ont pris un temps assez considérable, et l'Administration municipale n'est rentrée à la Mairie que vers [illegible] heures.

Fête nationale. — Les morceaux imposés pour le concours de déclamation du 14 juillet prochain, sont ceux désignés ci-après :

Concours d'honneur : *Le Cid de l'Empereur*, extrait de Cinna, par Pierre Corneille.

Section dramatique, 1re division (excellence), *Aux vieux de monarchie*, extrait de « L'Année terrible », par Victor Hugo.

Section comique, 1re division d'excellence, *La bête noire*, par Gustave Nadaud.

Les concurrents pourront prendre livraison de ces morceaux au bureau municipal des contributions directes à partir du samedi 30 juin courant.

Banquet du 14 juillet. — La Section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme, désireuse de réserver, à l'occasion du 14 juillet, tous les vrais républicains, sans distinction d'épithètes ou de fractions politiques, organise un banquet fraternel qui aura lieu le vendredi 13 juillet à [illegible] heures du soir.

Le coût du banquet est fixé à 1 fr. 50.

Les inscriptions sont reçues au local de la Ligue, chez M. Félicien Fauvre, 10, rue du Chemin-de-fer, jusqu'au mercredi 11 juillet.

Les vols du Fresnois. — L'instruction concernant ces vols suit sa marche. Hier, un expert, comme par le Parquet de Lille, est venu chez M. Royez, bijoutier, rue de l'Epeule. M. Royez et Manielle, vérifier les traces de pesées en y appliquant les outils trouvés en possession des coupables présumés.

M. Chaine, commissaire chef de la sûreté, continue de son côté son enquête, et procède à de nombreux et minutieux interrogatoires.

Saisie de poissons. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré hier matin, au Manoir, la saisie de [illegible] de poissons reconnus impropres à la consommation.

Arrestation d'un expulsé. — Dans la nuit de mercredi vers [illegible] heures du matin, des agents de la sûreté, passant rue de Tourcoing, ont mis en état d'arrestation le nommé Leopold Couche, expulsé en vertu d'un arrêté ministériel en date du [illegible] qui, néanmoins était rentré en France.

Couché à cette route au dépôt central à la disposition de M. le commissaire de police du 1er arrondissement.

Train de plaisir pour l'Exposition. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur de rappeler au public qu'elle organise, pour dimanche prochain 1er juillet, un train de plaisir à marche rapide à destination de l'Exposition.

Ce train qui partira de Tourcoing à [illegible] h. du matin, desservira les localités de Roubaix, Croix, Wasquehal, Lille et Lomme et arrivera au Champ de Mars à [illegible] h.

Le retour s'effectuera de la gare de Paris-La Chapelle le même jour à 8 h. 40 du soir.

Le prix des places dont le nombre sera rigoureusement limité est fixé ainsi qu'il suit : Tourcoing, 8 fr. 80. — Roubaix, [illegible]. — Croix, Wasquehal, 8 fr. [illegible]. — Lille, [illegible] fr. 50.

Avec le billet, MM. les voyageurs recevront un ticket donnant droit à l'ascension de la tour Eiffel et à l'accès de la plate-forme roulante, moyennant quoi ils pourront se rendre, le soir, pour revenir de l'Exposition à la gare de Paris-La Chapelle, et enfin un plan de l'Exposition.

MM. les voyageurs peuvent dès maintenant retirer leurs billets.

Les affiches spéciales, apposées depuis quelques jours font connaître l'horaire de ce train de plaisir.

Les rentes des travailleurs. — Le 26 juin, un accident est survenu chez Paul Planquart, place de la Liberté, 18.

Le nommé Moutier François, vitrieur, âgé de 46 ans, demeurant rue Vaucanson, cour Hénin, a fait une chute dans une tranchée.

Le docteur Picquet a déclaré 8 à 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 26 juin, un accident est survenu chez Delattre, entrepreneur, rue de la Vigne.

Le nommé Wagnon Henri, charpentier, âgé de 35 ans, demeurant rue d'Iéna, estaminet, a fait une chute de 4 mètres de hauteur lui occasionnant des douleurs abdominales.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 26 juin un accident est survenu chez Browaeys Degeyter, rue St-Maurice.

Le nommé Vaneste Henri, dégraisseur, âgé de 41 ans, demeurant rue St-Laurent, cour St-François, s'est fait un effort en levant une pièce de tissus.

Le docteur Labbe a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Chronique colombophile. — Vendredi, 29 juin, inscription des pigeons participant au concours de Rambouillet, organisé par la Fédération Roubaisienne et l'Union fédérale réunies.

200 francs de prix d'honneur en espèces.

Mise : 1 fr. 50 par pigeon.

1er bureau chez M. Dolroix, au fort Cordonnier.

2e bureau chez M. Leclerf-Desfontaines, rue de Tourcoing.

Société mutuelle des médaillés et soldats coloniaux français. — Une réunion générale aura lieu le dimanche 1er juillet prochain à 4 heures précises du soir, au local de la société, Grande-Rue, 77.

Ordre du jour : Paiement des cotisations ; admission des nouveaux membres ; lecture du nouveau règlement. Tous les soldats français ayant servi dans l'armée coloniale sont priés d'y assister et de se faire inscrire.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

Réunions du vendredi 29 juin

1re SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, au Plat d'Or, 8, Grande-Place.

2e SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, estaminet Colin, rue Archimède.

Réunions du samedi 30 juin

3e SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, au Palais au Fils.

4e SECTION, à 8 h. 1/2 du soir, au local, rue de Naples.

1re SECTION. — Contrairement à ce qui avait été annoncé, la réunion de la section n'aura pas lieu samedi.

1re, 2e et 3e SECTIONS. — Réunion des trois sections dimanche à 5 heures, estaminet du Carré, angle des rues Du Hamel et Turgot.

TRIBUNE PUBLIQUE

Le Marché à Terme

Monsieur le Rédacteur,

Je suis certain d'être l'interprète de tous les courtiers gros et petits, en faisant pas de terme, en venant protester avec la dernière énergie contre le marché à terme en discussion en ce moment.

Je ne veux pas entrer dans les détails qui permettraient de confondre absolument M. Motte, mais lorsqu'il vient dire à la Chambre : « Nous ne nous suicidons pas volontiers », j'ai bien le droit de lui dire que nous courtiers, nous ne voulons pas nous laisser tuer sans protester.

Le terme a livré en 1897 quatre millions de kilos de laine sur quarante-quatre millions de vendus.

Si le terme n'existait pas, ces quatre millions de kilos auraient pu être vendus par des courtiers.

Le terme veut donc nous supprimer tous. C'est bien qu'il faut supprimer envers et contre M. Motte.

Agréez, etc.

Un courtier.

La lettre suivante a été adressée au *Journal de Roubaix* :

Tourcoing, le 27 juin 1900.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous confirme ma lettre du 12 décembre 1898 ainsi conçue :

« J'ai lu ce matin votre intéressant article sur la situation de la fabrique à Roubaix, et, comme complément, il pourrait y être ajouté » qu'il est constaté que, par la hausse et » la baisse de la cote des laines à terme, la » Bourse s'est transformée ouvertement en » maison de jeu, au lieu de rester le marché » de la Consommation. »

(Signé) Emile HAUSE.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 28 Juin 1900

NAISSANCES. — Henri [illegible], rue de Lannoy. — Jules Carrette, rue de Lannoy. — Jeanne Lepers, rue de Lannoy. — Pierre Lepers, rue de Lannoy. — Gaston Dumont, rue de Lannoy. — Marcel Sibaranne Bodin, rue de l'Epeule. — Jules Lefebvre, rue de l'Epeule. — Marcel Sibaranne Bodin, rue de l'Epeule, sous Lampe. — Nathalie Bonte, rue de l'Epeule, sous Lampe. — Louis Lesur, rue Notre-Dame-des-Victoires, 11. — Arthur Masurel, quai de Gravines, 1. — Georges Masurel, quai de Gravines, 1. — Raymond Bernard, rue de Lannoy, 1. — Raymonde Pamelle, [illegible].

DÉCÈS. — Jules Jouille, 3 mois, rue Basse Marcelle, 11. — Agnès Lagrange, 8 ans, [illegible], 11. — Gustave Levengle, 6 ans, rue Haerens, cour [illegible]. — Henri Dupuis, 2 ans, rue [illegible]. — Alfred Dupuis, 2 ans, rue Berard.

TOURCOING

Un enfant terrible. — En voulant enlever des nids d'oiseaux dans la pente de M. Debrun, le jeune Carrette, 13 ans, demeurant rue de la Poterie, le jeune Louis Hurtebise, de 8 ans, demeurant rue Pierre-Péchème, 7, et le jeune Pierre Lepers, 7 ans, demeurant rue de la Paix, 7, se sont tous trois, dans leur imprudence, tombés du haut de la pente. Le jeune Lepers, 7 ans, demeurant rue de la Paix, 7, a été relevé sans connaissance et transporté à son domicile de ses parents.

M. le docteur Julien, mandé de toute urgence, a constaté une forte commotion cérébrale.

Le jeune Hurtebise a été relevé avec une jambe cassée.

Rencontre de voitures. — Mercredi matin, vers [illegible] heures, M. Lorthiois-Motte, négociant, demeurant rue des Orphelines, passait le boulevard Gambetta, à Tourcoing, conduisant une voiture attelée d'un cheval, quand arrivé au rond-point central, il accrocha la voiture de M. Delpierre-Bulles, demeurant à Roubaix.

Malgré la violence du choc, aucun des deux conducteurs n'a été blessé, seules les voitures ont eu à souffrir de la rencontre.

Rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 26 juin à six heures et demie du matin, chez MM. Mathon et Fabrulle, fabricants, boulevard Gambetta.

Un nettoyeur nommé Duhamel, âgé de 41 ans, laveur, demeurant à Lysselès, a pris la vis sans fin, a été piqué au doigt.

Le docteur Lepers a déclaré Duhamel incapable de travail pendant quatorze jours.

Le nommé Duhamel, imprimeur, place de Turbaix, 10, a été blessé grièvement, le mercredi vers 9 heures et demie du matin.

En voulant retirer une feuille de papier qui s'était engagée entre un cordon, l'ouvrier a eu le bras droit avant-bras gauche écrasé entre un cylindre et une barre de fer.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Gaudrie.

Il a perdu à l'avant-bras gauche une place douloureuse de huit centimètres de longueur, intéressant la peau, les muscles et les tendons supérieurs. Il sera sujet à une incapacité de travail d'environ quatre semaines.

— Le nommé Coupleux Léon, âgé de 16 ans, demeurant rue de Tonegi, cour Flipoy, soigneur à la filature Lacquart, rue de la Croix-Rouge, a été gravement blessé, le 26 juin, à 4 heures 1/2 du soir.

En nettoyant une carde, cet ouvrier s'est fait prendre l'avant bras gauche, entre les rouleaux nettoyeurs et le grand tambour.

Le docteur Vannerville appelé à donner des soins au blessé, a constaté une plaie par ratissage au bras, à l'avant-bras et à la main gauche.

L'incapacité de travail sera de six semaines.

Les contraventions. — La police a dressé hier cinq contraventions aux nommés N..., [illegible] 22 ans, couvreur, G... G..., 28 ans, tisserand, G... P..., 28 ans, liseur, B... A..., 30 ans, mouleur pour violences légères ; et une contravention pour défaut de plaque à son vélo, à P..., P..., 30 ans, marchand de bois à Roubaix.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 28 Juin 1900

NAISSANCES. — Henis Raymond, rue de Mouvaux. — Delbroucq Blanche, rue des Trois-Pierres. — Desmarchelier Marie, rue de Bondues.

DÉCÈS. — Delcourt Marie, 28 ans, rue Saint-Roch, 18.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Une fête symbolique. — Nous avons sous les yeux un prospectus distribué à profusion dans la paroisse St-Pierre et qui se rapporte à l'adoration du Saint-Sacrement, encore une de ces billevesées qui servent si bien à exploiter les imbéciles.

Nous y lisons qu'après les vêpres il y aura procession et que des clergés seront à la disposition des hommes et des jeunes garçons.

Il y a des gens qui voient là une allusion aux fameuses bougies vertes dont il a été si souvent parlé.

Nous les croyons dans l'erreur la plus absolue ; en effet, qui n'aperçoit pas dans ces clergés de délicates attentions pour le conseiller sauclissard ? Ces chandelles sacro-saintes ne sont-elles pas de formes à rappeler les saucissons qui horripilent tant les sept élus du Crédit ? N'est-ce pas une façon comme une autre de dire aux élèves de l'âne savant « *N'oubliez jamais que nous sommes vos maîtres* ? »

Quelque chose qui n'est pas non plus dans une citrouille, c'est la division de la paroisse en sept quartiers. Vous voyez, électeurs, comme on a soin de vos âmes : vous avez 7 conseillers de FU S. et D. ce qui fait un élu par quartier. On a donc divisé la paroisse comme un vulgaire pâté, en sept tranches, à ce nature, lement sept croûtes pour ornements.

Cette division est faite pour les heures d'adoration ; ainsi le premier quartier va de 7 heures 1/2 à 10 heures ; le second va de 9 h. à 10 h. et ainsi de suite.

Pigeons voyageurs. — Par arrêté préfectoral du 27 juin, le nommé Selosse Cornille-Joseph, journalier, rue Mirabeau, 32, est autorisé à élever des pigeons voyageurs.

Contributions directes. — Le contrôleur et les répartiteurs se réuniront le 2 juillet prochain, à 9 heures du matin, à la mairie, pour le classement des propriétés bâties.

Logements insalubres. — La Commission des logements insalubres est convoquée pour le jeudi 5 juillet à 4 heures et demie du matin, pour la suite à donner aux rapports précédents non encore suivis d'effet.

Graves déclarations. — Un individu mal famé nommé Sury Pierre-Louis, 29 ans, sans profession ni domicile bien définis, était arrêté mercredi vers [illegible] heures, pour ivresse et vagabondage.

Cet individu aurait fait dans un cabaret de très graves révélations sur une affaire qui passionne toute la région il y a quelques années, hier il est revenu sur ses dires de la veille les mettant sur le compte de l'ivresse.

Mais il y a de telles concordances entre ses déclarations et les constatations faites à l'époque de l'affaire que les juges pourraient bien lui délier la langue. Attendons.

Accident. — Un terrassier, nommé Jules Duhault, 50 ans, demeurant à Wasquehal, au « Grand-Pré », et travaillant pour le compte de MM. Goffin et Gaberel, entrepreneurs, à la construction des agrandissements de l'usine Vieville et Dubois, a fait une chute dans une cave avec une brouette qu'il conduisait.

Le docteur Isbergue, de Roubaix, a constaté qu'il s'était fracturé une côte.

Etat-civil. — Naissances. — Decorte Pierre-François, impasse Delesalle, 5.

Décès. — Bracq Louis-Henri, 6 mois, rue du Fort-Barbique, 50.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Marcq-en-Barœul s'est réuni hier soir jeudi, à 8 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Gustave Debuchy, maire.

29 conseillers sont présents. M. Octave Mathias est élu secrétaire de la séance.

[illegible] M. le maire donne lecture d'une dépêche du préfet concernant les délégués ouvriers à l'Exposition. Après plusieurs explications il est décidé qu'aucun délégué n'y sera envoyé.

[illegible] M. Debuchy donne lecture d'une lettre de remerciements du ministère, à la suite de l'adresse envoyée par le Conseil municipal, lors de son installation.

[illegible] On se rappelle que M. Mathias, à la dernière séance du conseil municipal, avait proposé de demander à la Compagnie des Chemins de fer de Ceinture l'indication gratuite pour le facteur chargé du transport des dépêches de Marcq à la Madeleine. La compagnie à qui M. le maire avait transmis le vœu de M. Mathias, a répondu par un refus.

[illegible] Il est décidé que la journée de pélerinage accordée par le conseil municipal aux vieillards de l'hospice, sera accordé le mardi de la ducasse.

[illegible] Sur la proposition du citoyen Vandenbroucke, une commission de trois a ce nommée. Sont élus titulaires de la commission MM. Leroy, Dejardin, Deroubaix, Bulos, Legrand, Dillies.

[illegible] Le conseil municipal donne avis favorable à la création du boulevard entre Lille-Roubaix-Tourcoing, à condition que la commune ne rentrera dans aucun frais.

[illegible] — Lecture est donnée du compte-rendu du percepteur pour l'exercice 1899.

Recettes [illegible] fr. [illegible] ; Dépenses [illegible] ; Excédent de recettes [illegible].

[illegible] pour 1901, recettes 13,808 francs. Dépenses 12,296 fr. [illegible] ; Excédent de recettes [illegible].

[illegible] pour 1900. — Recettes 49,887 fr. [illegible]. — Dépenses 49,887 fr. 79. — Excédent de recettes [illegible].

[illegible] pour 1900. — Recettes [illegible] fr. [illegible]. — Dépenses 1,[illegible]. — Excédent de recettes [illegible].

[illegible] Les budgets sont renvoyés à une séance ultérieure.

[illegible] M. le Maire donne communication de plusieurs lettres remerciant, une du président d'une société colombophile, sollicitant une subvention, cette subvention n'est pas accordée ; une deuxième lettre du président de la Société amicale des anciens élèves du lycée, demande une indemnité afin de pouvoir participer au concours. Sur la proposition du citoyen Vandenbeck, une indemnité de [illegible] francs est votée.

(*A suivre.*)

WATTRELOS. — Accident. — Un ouvrier brasseur travaillant à l'Union, rue de Leers, Henri Descamps, a eu la main gauche écrasée par la chute d'un fut vide.

Deux jours de repos.

Etat-Civil des 26 et 28 juin. — Naissances. — Angèle Debuquoiss, Beck. — Marie Duquesnoy, Houzarde. — Henri Bartoux, Sapin-Vert. — Leonie Godart, rue de Beaumet.

Décès. — Henri Duparque, 4 ans, 2 jours, Sartel.

WASQUEHAL. — Sauvetage. — Hier, vers 6 h. 1/2 du soir, un jeune enfant nommé Constant D..., âgé de cinq ans, jouait sur le pont de la Marque, près de la ferme Liberghien, quand il a malheureusement tombé à l'eau.

Un jeune homme de M. Valers Vancaen, manœuvre de maçon, âgé de 21 ans, qui était occupé à une construction voisine, s'était aperçu de l'accident, n'écouta que son courage et se jeta à l'eau, et fut assez heureux pour retirer sain et sauf l'enfant, qui en fut quitte pour un bain froid.

Toutes nos félicitations au sauveteur.

Concert et Fête de nuit. — L'Harmonie « La Jeune France » organise pour le dimanche 8 juillet, un grand concert avec le concours de la Fanfare de cavalerie « La Renaissance de Croix ».

Ce concert aura lieu dans le magnifique jardin de M. Jules d'Hubecq, estaminet du Capreau. La fête commencera à 5 heures du soir. A l'issue du concert, grand bal avec illuminations. A 10 heures, Grand Feu d'Artifice. Prix d'entrée : 0,50 centimes par personne.

Le Congrès de "l'Humanité"

Un grand « Congrès de l'Humanité » doit se tenir à Paris pendant l'Exposition. Dans une réunion, la commission d'organisation a décerné le titre de président d'honneur de ce congrès à M. Magnaud, président du Tribunal de Château-Thierry. Levant son verre, un des membres proposa de boire un « Dubonnet » à la santé du président, bon début qui fait bien présager de l'issue du Congrès.

LE NORD

LILLE

LE MONUMENT DU SOUVENIR FRANÇAIS

La Société du Souvenir français, qui a élevé dans un grand nombre de cimetières français ou sur des places publiques des monuments aux soldats morts pour la défense de la Patrie en 1870-71, n'a pas voulu que Lille reste sans un coin de terre où une pierre tumulaire consacrée à ses enfants qui ont donné leur sang pour le pays, pendant l'année terrible.

Le comité lillois du Souvenir français a décidé d'ouvrir une souscription publique, pour l'érection d'un monument au cimetière du Sud.

Le monument, à Lille, se composera d'une sorte de stèle très simple, en pierres d'Euville (Meuse), haute d'environ dix mètres, au pied de laquelle sera placé un sénotaphe.

Sur sa face antérieure, il portera comme motif principal une figure symbolique en bronze mesurant 2 mètres, 50 de la tête aux pieds. C'est « la France » aux ailes déployées casquée et cuirassée, tenant d'une main un drapeau et de l'autre une couronne de laurier.

Dans le bas, entouré de palmes, surmonté de la couronne murale et de l'iris héraldique, se trouvera un large cartouche, pris dans la masse, sur le champ duquel sera gravée cette inscription :

« Aux enfants de Lille morts pour la Patrie. »

Sur sa face postérieure, toute unie, on lira cette autre inscription :

« Ce monument, élevé par souscription publique, a été remis à la ville de Lille le 29 juillet 1900, par la Société du Souvenir français, sous la présidence de M. le général de Ricourt d'Hérouville, grand-officier de la Légion d'honneur.

Le tout sera érigé sur un caveau funéraire pouvant recevoir un certain nombre de sépultures.

L'exécution de cet édifice a été confiée à MM. G. Batteur, architecte, et Edg. Boutry, statuaire, ancien grand-prix de Rome.

L'inauguration aura lieu le dimanche 29 juillet.

L'affaire de la rue du Bourdeau. — On se souvient de cette affaire dont nous avons déjà à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs.

Dans la nuit du 24 au 25 juin courant un nommé Dharne, 20 ans, coupeur, 5, rue des Robleds était trouvé assez gravement blessé et déclaré qu'il avait été assailli rue du Bourdeau par plusieurs individus. Nous avions fait des réserves sur le récit de Dhaine actuellement en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur, c'était avec raison, car, comme nous le faisions supposer on se trouve plutôt en présence d'une rixe que d'une agression.

En effet l'auteur des coups portés à Dhaine a été arrêté hier au 2e arrondissement, c'est un nommé Julien Lesage, 25 ans, peintre, 142, rue de Wazemmes, qui interrogé par M. Fornart, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait un récit corroboré par les témoignages de plusieurs personnes et tendant à prouver que Dhaine avait récolté le fruit de ses provocations.

Ce dernier se trouvait en effet en compagnie de Lesage et de plusieurs amis, quand, au coin de la rue du Bourdeau et de la rue de Fourmi, il lança à la tête de Lesage un verre qu'il venait de voler dans un estaminet. Cette première rixe apaisée la bande entra dans un autre estaminet. Mais Dhaine avait recommencé ses provocations, on sortit dans la rue et c'est au cours de cette seconde bigarre qu'il fut mis en piteux état.

Lesage sera déféré aujourd'hui au parquet.

Vol de savon et de charbon. — Depuis quelque temps on s'apercevait à la savonnerie Maubert de la disparition de savons et de petites quantités de charbon.

M. Devos, sous-directeur, était lui une surveillance et hier soir vers trois heures puis a en flagrant délit de vol de charbon une employée nommée Marie Dupontier.

Une perquisition opérée à son domicile, 11 rue de Wattignies, amena la découverte de plusieurs pains de savon.

M. Toussenac, commissaire de police du 2e arrondissement, a dressé procès-verbal à la voleuse qu'il a laissée en liberté provisoire.

Une chute grave. — Mercredi vers [illegible] heures M. Dumoulin, 18 ans, ajusteur, 9, rue du Croquet, en travaillant à l'établissement Scrive, rue de la Prairie, 9, rue Maurice, est tombé sur le sol d'une hauteur de cinq mètres.

Dans sa chute le malheureux s'est fracturé plusieurs côtes et les deux os de l'avant-bras gauche.

Après avoir reçu les soins du docteur Christiaens, le blessé a été reconduit à son domicile.

Un enfant disparu. — Le jeune Joseph Dambrin, âgé de 8 ans, est disparu de son domicile depuis mardi soir.

Sa mère, Mme veuve Dambrin, 36 ans, couturière, 9, rue Malpart, a signalé hier matin cette disparition à la police qui a commencé des recherches.

D'après le témoignage d'un autre enfant de treize ans, Emile Gardez, demeurant rue des Bouchers, le jeune Dambrin aurait été vu mardi vers dix heures du soir sur la Grand'Place, en compagnie d'un jeune homme de dix-sept ans.

Lycée Faidherbe. — *Admissibilité à Saint-Cyr.* — Sur la liste d'admissibilité aux épreuves orales du premier degré nous relevons les noms de quinze élèves du Lycée Faidherbe : MM. Allouis Marcel, Allouis Roger, Autier, Baurain, Grombacq, Delevier, Delezoe, Dickson, Hermant, Meurdesnast, Legay, Lemerle, Louvet, Paillas et Vandiedonck.

Le Lycée présentait vingt élèves.

Un tel succès se passe de commentaires.

Les architectes du Nord de la France. — Voici les résultats du concours ouvert par la Société régionale des Architectes du Nord de la France entre élèves architectes.

Première division. — Programme : une salle de fêtes pour une mairie importante.

1er prix, médaille d'argent, offerte par la Société centrale des Architectes français plus une prime de 100 fr. M. Maurice Cocquempot, de Lille ; 2e prix, prime de 60 fr. M. Henri Vicot, de Lille ; 3e prix, prime de 40 fr., MM. Auguste Butholt d'Armentières, et Desiré Deréguancourt, de Douai.

Deuxième division. — Programme : un portique à ériger à la sortie d'une source d'eau potable.

1er prix, prime de 70 francs. M. Paul Détremieux, de Douai ; 2e prix, prime de 50 fr., ex-æquo, MM. J. Willoquaux, de Lille, Albert Fauvel, de Douai ; Albert Roure, d'Hellemmes.

Mention : M. J.-B. Goniau, de Douai.

Ecole pratique d'industrie (école municipale Baggio). — Année scolaire 1900-1901. — Le concours pour l'attribution des places d'élèves à l'école pratique d'industrie aura lieu le mardi 1 juillet, à 8 h. du matin dans une des salles de l'école.

Les épreuves comprendront une rédaction, une dictée et un problème d'arithmétique.

Les candidats devront :

1° Etre âgés de 13 ans avant le 1er janvier 1901 ;

2° Posséder le certificat d'études primaires.

Ils peuvent se faire inscrire, dès ce jour jusqu'au vendredi 13 juillet exclusivement.

Les inscriptions sont reçues par le directeur de l'école, rue Racine, tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

Il est rappelé aux familles que l'école comprend les trois sections du bois, du fer et du livre.

La durée des études est de trois ans. A la fin de la troisième année, les élèves seront présentés au certificat d'études pratiques industrielles du livré par M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

Mort subite. — Mercredi soir, vers sept heures, un sieur Alfred Desseaux, 48 ans, journalier, 34, rue Malpart, rentrait chez lui en état d'ivresse, lorsqu'en montant l'escalier il s'affaissa.

On ne put le rappeler à la vie : il était mort de la rupture d'un anévrisme.

Arrestations. — Cyrille Maet, 23 ans, ouvrier agricole, sujet belge, demeurant en dernier lieu à Busigny, a été arrêté au 2e arrondissement pour vol d'un fusil de chasse et de divers effets d'habillement d'une valeur de 150 francs au préjudice de M. Favresse, cultivateur à Busigny, chez qui il travaillait.

— Les nommés J. Delescluse, rue Cachedieu, et Clément Delblove, rue Cauvin, à Roubaix, ont été arrêtés hier matin à l'Arbrisseau par le garde Drin, pour fraude.

Ils ont été déférés au Parquet.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — Coups de revolver. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Morel Auguste, âgé de 27 ans, journalier demeurant à Douai, pour port d'armes prohibée et pour avoir tiré des coups de feu sur la voie publique.

Certificat d'études primaires. Hier ont eu lieu à Douai les compositions écrites du certificat d'études primaires pour le Canton sud de Douai (Filles).

Dans le canton sud (garçons), sur 86 présentés, 70 ont été reçus.

Nos archers à Saint-Omer. — Nous apprenons que M. Charles Topart a obtenu un prix au grand tir à l'arc à la perche, organisé à Saint-Omer, à l'occasion de la fête communale.

Union athlétique du Lycée. — L'Union athlétique du Lycée a donné hier jeudi, son concours annuel, au local de la Société des Sports, sous la présidence M. Allard, sous-préfet.

Nous en publierons demain le résultat.

Au Lycée. — Sur 9 candidats présentés au concours (examens oraux) pour l'école militaire de Saint-Cyr, 7 ont été déclarés admissibles. Ce sont :

MM. Barras Alain, Dherbommée Fernand, Gourdain Henri, Haborstoc Gaston, Méron André, Gueurlieux Albert, Wich Julien.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce succès à l'actif de notre Lycée.

Marché des étalagistes. — A partir de demain samedi, le marché des étalagistes aura lieu comme auparavant place d'Armes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

AVESNES. — Concours agricole. — La Société d'Agriculture d'Avesnes se réunira en assemblée générale, le dimanche 1er juillet à 3 heures.

Le concours agricole de 1900 aura lieu à Bavay.

La date n'en est pas encore définitivement fixée mais, selon le désir exprimé par les sociétaires de la région, ce sera très probablement le dimanche 22 août.

PAS-DE-CALAIS

###